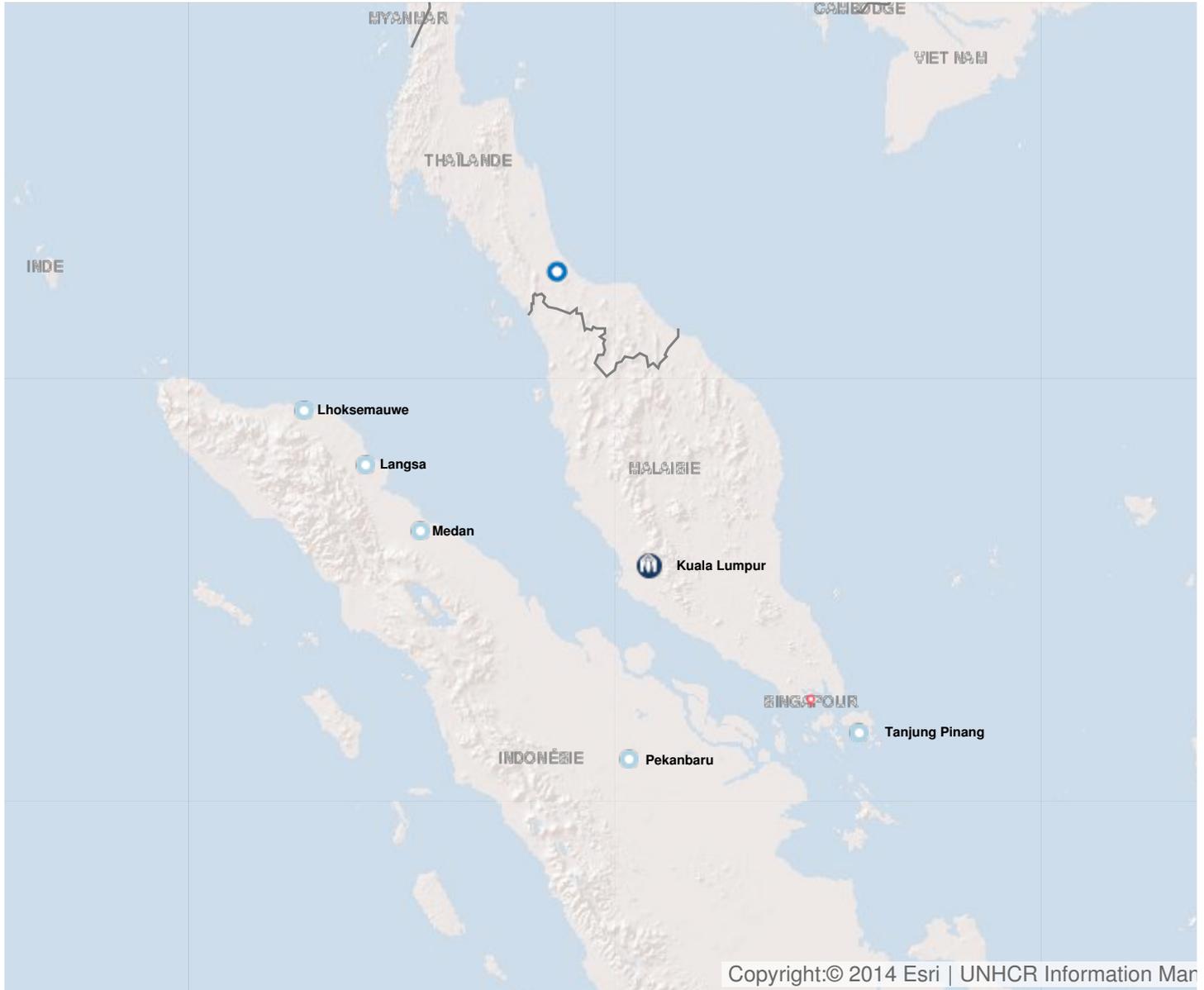


Opération: Malaisie



Personnes relevant de la compétence du HCR

- 9% EN 2015

2015

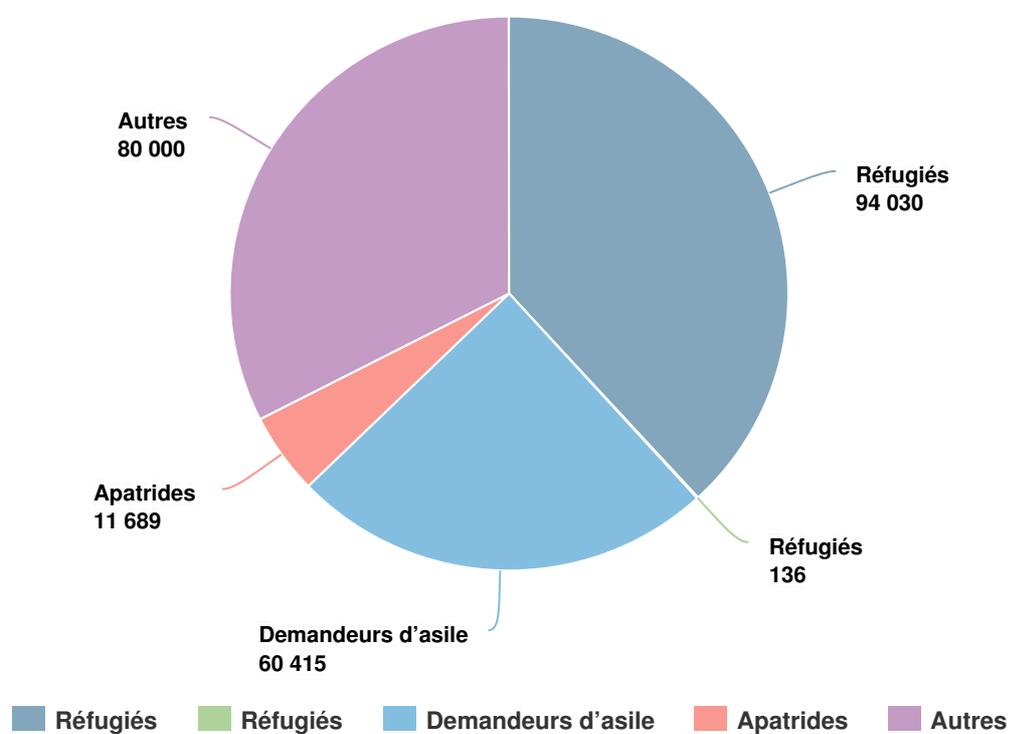
246,270

2014

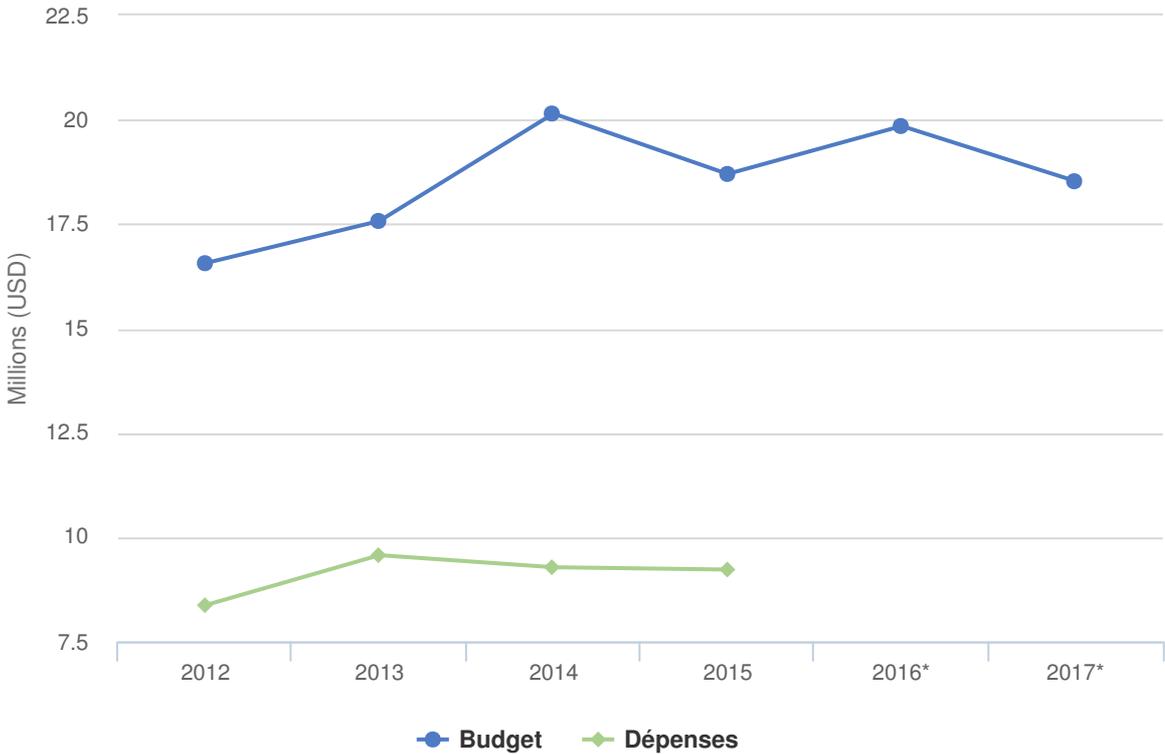
270,621

2013

260,552



Budgets et Dépenses - Malaisie



Chiffres clés pour 2017

- 22 000 personnes éligibles seront enregistrées et munies de cartes d'identité délivrées par le HCR
- 10 000 réfugiés environ partiront pour être réinstallés dans des pays tiers
- 6 949 enfants enregistrés seront inscrits dans l'enseignement primaire
- 3 300 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des informations sur les solutions globales, y compris la réinstallation
- 2 000 personnes seront libérées de prison grâce à plusieurs moyens d'intervention

Environnement de travail

La Malaisie n'est signataire ni de la Convention de 1951 ni de son Protocole de 1967 et un cadre juridique lui fait défaut pour prendre en charge les réfugiés. Elle n'a pas adhéré aux Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie. Le HCR se charge de toutes les activités relatives à l'enregistrement, la documentation et la détermination du statut de réfugié.

Les réfugiés sont considérés comme des immigrés clandestins et peuvent être arrêtés, détenus et expulsés. Les emplois légaux leur sont fermés et ils travaillent dans le secteur informel où ils risquent d'être exploités. Les réfugiés peuvent utiliser les services de santé, mais beaucoup d'entre eux ne peuvent se les permettre. Ils n'ont pas accès à l'éducation formelle.

On estime que 93 per cent des réfugiés sont originaires du Myanmar ; les possibilités de rapatriement dépendront donc en grande partie de l'évolution de la situation interne sur place. Le HCR se concentrera sur un projet transitoire basé sur l'accès au marché du travail pour les anciens réfugiés et sur le rapatriement librement consenti de ceux qui veulent et peuvent regagner leur pays. Les réfugiés originaires du nord de l'État de Rakhine forment un groupe qui présente des besoins élevés de protection, en particulier pour l'accès aux services essentiels et aux possibilités d'activités de subsistance.

En l'absence de participation du Gouvernement à la protection des réfugiés, le HCR demeure le seul pourvoyeur de soutien aux réfugiés. Par conséquent, la limitation des ressources financières et des autres aides qu'il reçoit influenceront directement sa capacité à assurer la protection des réfugiés. La stratégie du HCR qui consiste à nouer de nouveaux partenariats et à renforcer la protection communautaire est déterminante pour garantir un rôle élargi aux réfugiés, au Gouvernement, au secteur privé et à la société civile dans la réponse aux besoins essentiels de protection et d'assistance.

Principales priorités

En 2017, l'opération du HCR en Malaisie sera axée sur les mesures suivantes :

- Fournir une protection communautaire ;
 - renforcer la résilience des communautés réfugiées, en particulier l'autosuffisance et les moyens de subsistance ;
 - veiller à ce que la prise en charge soit prioritaire pour les individus et groupes extrêmement vulnérables ;
 - poursuivre les efforts dans le domaine de la surveillance de la détention et des libérations, en plaidant pour des solutions alternatives à la détention ;
 - renforcer les capacités des agents et des institutions de la force publique ;
 - répondre aux besoins de protection des individus vulnérables, en améliorant la viabilité des interventions sur les services essentiels, notamment de santé et d'éducation.
-